

Thème de la mission	SOLIDARITE Intergénérationnelle	
Délégation	Délégation générale aux affaires sociales, à l'éducation et à l'enfance	
Direction	CCAS - Service Gérontologie	
Titre de la mission	Animation et accompagnement des personnes âgées (EHPAD et EHPA)	
Rappel du statut	Engagement de Service Civique	
Détail de la mission	<p>Sous l'autorité technique du responsable de la structure d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD et EHPA), l'animateur assure une présence et un accompagnement en direction des résidents. Il intervient pour assister le personnel lors des sorties extérieures ou lors d'animations. Il facilite la préservation de l'autonomie de la personne âgée.</p> <p>Les personnes âgées réclament un accompagnement ou une assistance importante. Les activités qui seront développées permettront ainsi aux résidents des structures de sortir, d'aller dans le jardin ou dans des lieux culturels en étant accompagnés. La dimension sécurisante et la présence du personnel motiveront davantage les personnes âgées à quitter les structures ou à fréquenter les ateliers.</p> <p>Au sein des EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les volontaires auront pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer et animer des ateliers à l'intérieur des structures (préparation de soupes, de gâteaux, lecture, décoration, animations festives, rédaction de journaux...); - préparer et animer des ateliers à l'extérieur des structures (jardinage, réalisation d'un potager lorsque des espaces extérieurs peuvent être mobilisés); - accompagner les personnes âgées lors des sorties avec le personnel (parcs...) <p>Au sein des EHPA (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées), les volontaires auront pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner sur l'extérieur en liaison et complémentarité avec l'équipe de la structure pour des actions telles que aller au marché, ou des activités culturelles (bibliothèques, sorties..) ou sportives (ateliers proposés par les associations partenaires ou les centres sociaux); - préparer et aider à l'animation programmée au sein de l'établissement (fêtes, jeux divers, ateliers lecture..). 	
Formation	Accompagnement formatif : <ul style="list-style-type: none"> - à la prise de fonction : réalisée en interne - en cours d'engagement : formation civique et citoyenne 	
Pré-requis généraux	<ul style="list-style-type: none"> - expérience en matière d'animation ou d'actions collectives - rapport aisé à l'écrit - BAFA apprécié 	
Eventuels pré-requis complémentaires liés à la mission	Sens des relations humaines ; savoir animer et encadrer un groupe ; ouverture d'esprit et tolérance ; patience et discrétion ; probité.	
Durée de la mission	Début mission : 2012	Durée mission : 12 mois
	Volume horaires : 24h/semaine Horaires : au sein des EHPAD : de 10h à 12h et de 13h à 17h Au sein des EHPA : de 9h à 12h et de 14h à 17h	Jours de mobilisation : 4 jours par semaine à définir avec le volontaire

Lieu de réalisation	Les 4 EHPAD et EHPA (résidences personnes âgées) du CCAS	
Structure d'accueil	Tuteur : Personnel soignant et/ou animateur (infirmier, ergothérapeute ou rééducateur)	Coordonnées : la directrice pour les EHPA, l'animateur pour les EHPAD ccas.insertion@mairie-lyon.fr
	<p>Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.</p> <p>Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...</p> <p>Le CCAS est un "établissement public administratif". A ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il dispose d'une personnalité juridique de droit public qui lui permet, par exemple, d'agir en justice en son nom propre. - Il dispose d'une existence administrative et financière distincte de la commune. - Il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. <p>A Lyon, les missions exercées par le CCAS sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une politique de prévention et de développement social, et dans ce cadre l'instruction des demandes d'aide sociale ou l'octroi d'aides facultatives, - Signalement des situations de difficultés socio-économiques au maire ainsi qu'au président du Conseil général, - Mise en œuvre des compétences déléguées par le Conseil général (dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes), - Connaissance et tenue à jour d'un registre des personnes fragiles, mobilisable lors des périodes de veille fixées par arrêté préfectoral (canicule, grand froid), - Création et mise en service des établissements sociaux et médico-sociaux municipaux, - Elaboration de l'analyse des besoins sociaux. - Gestion de 18 foyers-logements et 4 EHPAD pour personnes âgées, - Mise en place d'une politique d'animation globale en direction des seniors, - Veille et suivi des publics spécifiques en lien avec les services de l'Etat, le secteur associatif et de la commune (Gens du voyage...) - Mise en place d'une cellule « sinistrés » 	
Nombre de volontaire(s) recherché(s)	23	
Processus de sélection des candidats	Modalités : Envoyer un CV et une lettre de motivation par courrier ou mail Adresse postale : Ville de Lyon – CCAS Service Civique 69205 Cedex 01 ccas.insertion@mairie-lyon.fr	
Indemnités	Chaque volontaire percevra chaque mois une indemnité de 548,14 € nets (446,65 € versé par l'État et 101,49 € par le CCAS)	